



© J.-L. Rioual

L'union fait la force

La forêt rhônalpine est un espace on ne peut plus diversifié : parcelles, propriétaires, peuplements, milieux et climats multiples. Autant de paramètres qui amplifient les difficultés d'intervention des acteurs du bois. Mais des outils et des pratiques permettent de les atténuer : lutter contre le morcellement, parler d'une même voix, mobiliser collectivement la ressource.

© DR
Jefferson Aubert

Lutter contre le morcellement : la Bourse foncière forestière du Trièves

« La finalité de la bourse foncière forestière du Trièves, ce n'est pas uniquement d'échanger ou vendre des parcelles, mais de gérer et de mobiliser du bois ». Le message de Lionel Courtois, chargé de mission Forêt, filière Bois pour le Contrat de Développement Rhône-Alpes Sud-Isère, est clair : l'opération

de restructuration foncière menée depuis le début de l'été 2011 jusqu'au 30 novembre 2011 à Chichilianne, Gresse-en-Vercors et Tréminis doit permettre d'accroître la surface des propriétés forestières afin de les ouvrir à une meilleure sylviculture. « Si certains achètent pour acheter, ils ne font pas partie de notre priorité. Quand on parle de restructuration, on parle de regroupement », reprend Jefferson Aubert, ingénieur forestier à Coforet.

Dans le Trièves et le Beaumont, « la forêt couvre 41 % de la surface totale du territoire. Elle est privée à 45 %, avance Julien

Lecornué, technicien au CRPF. Nous avons des peuplements de résineux, des sapinières, des pins noirs et des pins sylvestres, malheureusement ils ne sont pas toujours de bonne qualité », et d'ajouter :

« nous souffrons d'un morcellement

important. On a donc de gros problèmes de gestion puisqu'il y a du bois à récolter mais pas de routes forestières qui mènent aux propriétés ». Ce constat est partagé par Jefferson Aubert : « J'avais noté que sur les trois communes sélectionnées dans le cadre de la bourse, où le foncier forestier peut dépasser les 50 % de la surface globale, seulement 1 % du nombre de propriétaires possèdent plus de 25 hectares ».

L'éclatement du parcellaire avait déjà été pointé dès la formalisation de la Charte forestière de territoire en 2006. La Bourse foncière forestière du Trièves est donc née du dynamisme

© DR
Julien Lecornué

© J.-L. Rioual

et de la motivation des élus des trois communes choisies qui voulaient valoriser leur forêt par le regroupement de petites unités en parcelles exploitables et mécanisables. « *L'objectif était d'être efficace et démonstratif à partir de communes moteurs* » se souvient Lionel Courtois qui a été animateur du territoire du Trièves de 2006 à 2009. Le Syndicat d'Aménagement du Trièves (SAT), en tant que maître d'ouvrage, a ensuite lancé l'appel d'offre, commandé l'étude et coordonné les opérations. Mais selon M. Courtois, il fallait aussi que les propriétaires soient impliqués dès le début du dispositif. « *On a rapidement recensé 17 candidats à la vente et, 2 à l'échange, note Jefferson Aubert qui suit pour la coopérative l'évolution de ce dossier. Et il y avait 60 parcelles cadastrales boisées représentant 30 hectares, à vendre ou à échanger* ».

L'opération a été lancée au mois de mai 2011 avec la première réunion de la commission du comité de pilotage. Parallèlement au travail d'animation et de mise en relation des propriétaires par le site internet, unique interface pour s'inscrire dans ce programme et pour avoir accès à l'espace cartographique, des estimations ont été effectuées pour repérer et délimiter les parcelles. « *Même s'ils ne voulaient ni acheter, ni vendre, certains propriétaires ont pu bénéficier d'un repérage des parcelles, pris en charge par le maître d'ouvrage, admet Jefferson Aubert en soulignant que « 70 à 80 % des propriétaires interrogés sont intéressés par ce genre de prestation. C'est un premier pas vers une restructuration ».* Mais dans le cadre de cette bourse dans le Trièves, les délais de six mois ont été un élément limitant. « *La durée de l'opération est relativement restreinte, poursuit M. Aubert, on est tous d'accord pour dire que c'est insuffisant. La bourse devrait s'opérer sur au moins une année complète* ».

► Contact : Jefferson Aubert (Coforet) :
04.74.03.14.38
<http://www.boursefonciere.fr/trieves>

Parler d'une même voix : l'exemple de la Loire, de la Drôme et du Rhône

Les démarches ligérienne, drômoise et rhodanienne ont toutes un même objectif : clarifier l'organisation de la forêt privée pour offrir aux propriétaires forestiers des interlocuteurs uniques, que ce soit pour assurer leur forêt en responsabilité civile et dommages ou mutualiser des moyens, tout en les représentant mieux au niveau départemental, régional puis national.

Jacques Grenot, conseiller élu du CRPF, préside à la fois le syndicat départemental et l'Union forestière de la Loire qui fédère les groupements de sylviculteurs locaux. Les deux entités reposent sur les mêmes hommes, et travaillent ensemble avec les interlocuteurs de la forêt. « *L'Union porte les actions d'animation, alors que le syndicat se bat contre l'introduction du cerf, par exemple. J'aime bien cette formule : les choses restent cloisonnées mais les réflexions sont communes. Les groupements locaux de sylviculteurs, dont les deux plus importants de Rhône-Alpes (Pilat et Haut-Forez) sont dans la Loire, constituent le maillon de base pour regrouper les propriétaires, et sont des relais des adhésions au syndicat. C'est*

souvent une question d'hommes : mon prédécesseur a su gagner la confiance de tous et je n'ai eu qu'à reprendre le flambeau ! »

Dans la Drôme, les deux entités ne font plus qu'une. L'Union drômoise des forestiers privés (UDFP), basée à Bourg-Les-Valence, a été créée courant 2010 et est aujourd'hui présidée par André Aubanel, vice-président du CRPF. « *C'est à la volonté des présidents des associations, soutenus par les techniciens du CRPF, qu'il faut rendre hommage dans le cadre de ce regroupement entre le syndicat départemental, quatre groupements de sylviculteurs et plusieurs associations de gestion. Nous avons souhaité simplifier, les propriétaires étant alors perdus entre les différentes structures. L'UDFP rassemble aujourd'hui plus de 600 propriétaires, représentant environ 15 000 hectares de forêt. Elle a le statut d'un syndicat. Elle motive les propriétaires forestiers, les informe, organise de nombreux événements pour faire connaître la gestion durable et les intérêts forestiers auprès des propriétaires comme des pouvoirs publics* ».

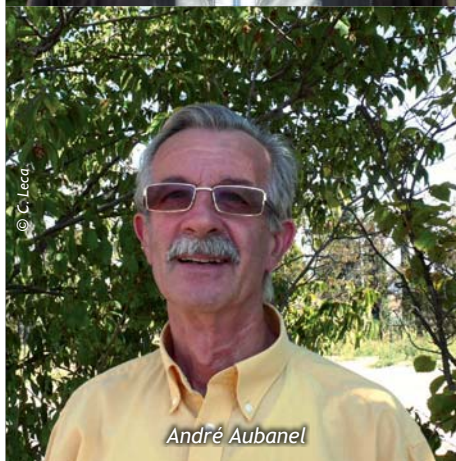
Dès 2005, une démarche similaire dans le Rhône conduisit à la création de l'Union des Propriétaires Forestiers du Rhône (UFPR) par la fusion du syndicat et des trois groupements de sylviculteurs

départementaux. Maurice M.D. Rivière, ancien président du CRPF, qui fût l'un des animateurs de ce regroupement, rappelle que « *dans le milieu forestier on avance au rythme des cernes des arbres : on réfléchit calmement, sans précipitation* ». En effet, poursuit-il « *avant les années 1950, il n'existait pratiquement pas d'organisme représentatif de la forêt privée. Ce n'est qu'après la seconde guerre et la création des premiers syndicats que se mit en place la Fédération Nationale des syndicats, puis qu'en 1963 la Loi Pisani créa les CRPF. À l'initiative du CRPF de Rhône-Alpes, les groupements de sylviculteurs et les premières coopératives forestières de travaux puis de vente virent le jour. Il fallait franchir une étape supplémentaire : bien souvent syndicat et groupements avaient des objectifs communs et apportaient les mêmes services. Par discipline, certains sylviculteurs adhéraient aux deux organismes ! Un regroupement des dévouements et des énergies devenait impérieux ! Avant 2005, le Syndicat du Rhône représentait environ 350 adhérents ; l'UFPR, ce sont, aujourd'hui 1 200 adhérents. Les groupements sont devenus les sections locales de l'UPFR* ». Maurice M.D. Rivière, heureux de prendre acte que « *l'exemple du Rhône soit désormais à l'origine de plusieurs opérations similaires, en Franche-Comté, en Limousin et bientôt ailleurs...* », estime « *qu'il faudra tendre à une nouvelle étape de regroupement, présentant que l'Union Régionale de la Forêt Privée Rhône-Alpes sera, peut-être, dans l'avenir, la structure qui s'imposera..! Ce sera long, mais la dynamique est lancée. Le regroupement s'impose au morcellement* ».

► Contacts : Jacques Grenot : 04 78 60 26 28
André Aubanel : 04 75 22 17 87
Maurice Rivière : 04 78 17 72 91



Jacques Grenot



André Aubanel



Maurice M. D. Rivière

Mobiliser collectivement la ressource : la Charte forestière du Territoire du Pays du Mont-Blanc

Au pied du Mont-Blanc, venus de Bolzano en Italie, des bûcherons s'activent. « Ils sont deux sur la ligne de câble, deux autres sont à la coupe des arbres », Fabien Vigné de Coforet supervise le chantier commencé un mois auparavant, à la mi-août, à deux pas du centre de Chamonix-Mont-Blanc. Au total, sur un dénivelé de 600 mètres, ce sont six emprises de câbles d'une longueur de 900 mètres environ qui ont été tracées pour évacuer les épicéas préalablement sélectionnés. « Il faut savoir que ce projet est particulier, avance Freddy Contat, technicien au CRPF, car l'intérêt est double. L'objectif est à la fois de permettre aux propriétaires d'entretenir et d'exploiter leur forêt, et d'installer un monte-charge (sur la 1ère ligne) pour descendre les fromages de l'alpage de Blaitière ». Une autre singularité de ce projet est soulignée par Aline Pissard-Maillet, chargée de mission « agriculture et forêt » au Syndicat mixte Pays du Mont-Blanc et en charge de l'animation de la Charte forestière de territoire : c'est l'une des premières réalisations collective d'envergure en forêt privée dans ce secteur considérablement morcelé et dominé par la géographie alpine, où la forêt publique représente 35 % de l'ensemble du couvert boisé. « La forêt n'avait pas été exploitée depuis au moins 50 ans. Il n'y avait plus de régénération naturelle et pour assurer la pérennité de la forêt, il était nécessaire d'intervenir ».

C'est donc un propriétaire forestier qui a initié l'opération, se souvient Fabien Vigné. Il a fallu ensuite convaincre l'ensemble des 40 autres propriétaires qui se partagent au total les 55 parcelles de ce versant du Grépon. Le rôle d'animation fut assuré par Freddy Contat : « pour les contacter, on a organisé une réunion d'information, suivie de rendez-vous et explications du projet aux propriétaires non présents à la réunion, dès le début de l'année 2011 ». La coopérative, quant à elle, a orchestré le travail d'expertise, la délimitation des parcelles, le marquage des arbres, l'estimation des gains pour les propriétaires et le transport des grumes vers les scieries locales.

Aline Pissard-Maillet insiste : « la spécificité de ce dossier, c'est l'animation qui encadre le chantier ». Car dans le Pays du Mont-Blanc, la réussite d'une telle opération impose que les acteurs prennent en compte de multiples enjeux : « nous sommes à Chamonix où



Aline Pissard-Maillet

Fabien Vigné et Freddy Contat

domine l'économie touristique. C'est elle qui détermine toute action sur le territoire ». Aussi la réglementation locale indique que l'on ne peut faire d'exploitation forestière en période touristique. « La mairie a donc joué un rôle important pour trouver un accord afin de revoir les périodes d'exploitation pour pouvoir réaliser la coupe à câble » note la chargée de mission, en remarquant que ce projet résulte de la Charte forestière de territoire du Pays du Mont-Blanc signée en 2009.

Né trois ans plus tôt, ce document est le fruit du constat que la forêt est une composante essentielle du territoire et qu'il n'y avait pas d'actions intercommunales dans le domaine de la filière bois pour la valoriser. « Notre souci résidait dans le fait que l'on consomme de plus en plus de bois localement pour la construction ou pour nous chauffer mais que ce bois vient souvent d'ailleurs, alors que la forêt locale a de nombreux potentiels » relève M^{me} Pissard-Maillet tout en recensant les quatre enjeux qui structurent la Charte : la forêt est premièrement une ressource à mobiliser ; deuxièmement une source d'énergie locale renouvelable ; troisièmement un espace de protection et quatrièmement, une composante du cadre de vie et de l'offre touristique. Pour financer ces actions, le PSADER (Projet stratégique agricole et de développement rural), programme conclu avec la région Rhône-Alpes, qui « permet de lever des fonds régionaux et qui peut donner accès à des cofinancements-européens ». Grâce à cette Charte, ajoute Aline Pissard-Maillet, le Pays du Mont-Blanc s'est aujourd'hui doté d'un vrai projet de territoire, « qui fera l'objet d'une mise à jour après 2014 ».

► Contacts : Aline Pissard-Maillet, Syndicat mixte « Pays du Mont-blanc » 04 50 78 12 10
Freddy Contat, CRPF - 06 08 36 45 59
freddy.contat@crpf.fr
Fabien Vigné, Coforet - 06 85 93 70 25

Dossier réalisé par Christel Leca et Jean-Louis Rioual



La forêt pour métier

2011 - Éditions Educagri - 28 € - Disponible en librairie ou sur www.editions.educagri.fr (port : 4 €/ex.)

Ce manuel présente un tour d'horizon des compétences nécessaires (biodiversité, physiologie, sylviculture, exploitation, produits forestiers, droit...) pour le futur diplômé du baccalauréat professionnel « Forêt » ou du brevet professionnel « Responsable de chantiers forestiers ».

Il est le fruit de la collaboration de nombreux enseignants, enrichi de nombreux apports de professionnels de la forêt.